Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260709-CM_09_07_26_005-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 9 juillet 2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Date d'affichage : 21 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL (arrivé à 19h35) - Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR Laëtitia CORNILY - Philippe LE GUEN - Marine MALARGÉ - Jean-François LE FLOCH - Stéphanie MORVAN - Loïc SORIN
Absents avec procuration
Patrick BRIGANT à Sandrine GUILLAUME
Mikaël CORBEL à Jean-Pierre BALLOUARD
Guillaume LE COMTE à Christian CORBEL
Guillaume LE COQÛ à Jean-Christophe BARBOT
Laurie LÉARD à Laure FINGOLO
Gaëlle ROUTIER à Jean-François LE FLOCH
Secrétaire de séance : Christian CORBEL

DÉLIBÉRATION 09-07-26-005

Objet de la délibération : Autorisation au maire à signer le bail commercial Maison LEBRUCHEC

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de la boucherie-charcuterie-traiteur, le bail commercial portant sur les locaux, détenus par la société O FAIM GOURMET, représentée par Mme Hélène LAMBERT, demeure en vigueur jusqu'au 7 octobre 2030. Le changement de locataire n'entraîne pas la résiliation ni la caducité de ce bail.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer tout acte nécessaire à la cession du droit au bail, au changement de locataire ainsi qu'à la reprise du fonds de commerce par M. Quentin LEBRUCHEC et Mme Elisa PASTOL, représentants de la société MAISON LEBRUCHEC.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la cession du droit au bail au profit de M. Quentin LEBRUCHEC et Mme Elisa PASTOL, représentants de la société MAISON LEBRUCHEC, en qualité de successeurs de la société O FAIM GOURMET ;
- autorise le maire, avec faculté de se substituer, à signer tout acte ou document nécessaire à la réalisation de cette cession, au changement de locataire et à la reprise du fonds de commerce ;
- mandate l'office notarial ROLLAND-DEREL, situé à Châtelaudren-Plouagat, pour procéder aux formalités liées à cette transaction.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Christian CORBEL